

3.4 Temps de travail, durée travaillée et sous-emploi

En 2020, parmi les personnes en emploi, les femmes travaillent bien plus souvent que les hommes à temps partiel : 27,4 % contre 8,4 % ► **figure 1**. Les écarts entre femmes et hommes face au temps partiel se réduisent au cours des dernières années : depuis 2014, le temps partiel recule parmi les femmes, alors qu'il augmente modérément parmi les hommes. En 2020, les femmes représentent 75,6 % des personnes travaillant à temps partiel ► **figure 2**.

Le temps partiel est plus répandu au sein des emplois très féminisés, notamment dans le secteur des services ou parmi les employés. Toutefois, à secteur d'activité ou à catégorie socioprofessionnelle identiques, les femmes restent plus souvent à temps partiel que les hommes. Par exemple, en 2020, parmi les cadres, 16,5 % des femmes contre 6,4 % des hommes sont à temps partiel ; parmi les employés, c'est le cas de 35,8 % des femmes contre 15,1 % des hommes.

Les femmes en emploi à temps partiel travaillent plus fréquemment sur des quotités plus élevées : en 2020, 36,1 % des femmes à temps partiel travaillent au moins à 80 %, contre 22,9 % des hommes.

Les femmes travaillant à temps partiel invoquent davantage que les hommes le fait de s'occuper d'enfants ou d'une personne dépendante (26,1 % contre 5,8 %). Les hommes à temps partiel indiquent plus fréquemment que les femmes la recherche d'un complément de revenus (10,1 % contre 2,6 %), l'exercice d'une autre activité professionnelle (9,0 % contre 4,5 %), la poursuite d'études ou de formations (10,0 % contre 5,4 %) ou encore des raisons de santé (9,9 % contre 8,1 %). Pour les femmes, la part de temps partiel augmente avec le nombre d'enfants à charge et ce, d'autant plus qu'ils sont jeunes.

Le **sous-emploi** rassemble pour l'essentiel les personnes à temps partiel qui souhaitent travailler davantage et qui sont disponibles pour le faire, qu'elles soient ou non en recherche active d'emploi. Travaillant beaucoup plus souvent à temps partiel, les femmes sont, en 2019, davantage en situation de sous-emploi : 7,8 % contre 3,1 % des hommes ; elles représentent 70,4 % des personnes en situation de sous-emploi. En 2020, avec la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, le sous-emploi, qui couvre aussi les situations de chômage partiel ou technique, augmente fortement : il s'établit à 12,7 % des femmes en emploi et à 9,3 % des hommes.

En 2019, pour les femmes salariées à temps complet, la **durée annuelle effectivement travaillée** est en moyenne de 1 611 heures, contre 1 735 heures pour les hommes, soit 7,1 % de moins ► **figure 3**. En effet, les femmes à temps complet ont travaillé en moyenne moins de jours dans l'année (208 jours contre 220 jours pour les hommes) et moins d'heures par jour (7,8 heures contre 8,0 heures pour les hommes). Les écarts de durée annuelle effectivement travaillée entre femmes et hommes à temps complet s'observent pour toutes les catégories socioprofessionnelles chez les salariés, mais sont d'ampleur variable : presque nuls pour les employés non qualifiés, ils sont les plus importants pour les professions intermédiaires (- 8,8 %), pour les employés qualifiés et les cadres (- 8,2 %). Parmi les salariés à temps partiel en revanche, la durée annuelle effectivement travaillée est très légèrement supérieure pour les femmes (+ 1,0 %).

Pour les travailleurs indépendants, la durée annuelle effectivement travaillée est nettement inférieure pour les femmes : 1 890 heures, contre 2 315 heures pour les hommes (soit - 18,4 %) ; cet écart tient en grande partie à une durée journalière travaillée moindre pour les femmes (- 14,4 %). ●

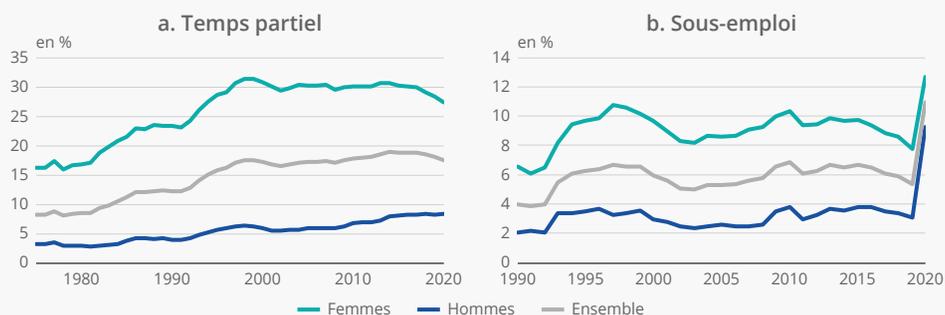
► Définitions

Sous-emploi, durée annuelle effectivement travaillée : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- Fiche « Durée et organisation du temps de travail », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- « Enquête emploi : activité, emploi et chômage en 2020 et en séries longues », *Insee Résultats*, mai 2021.
- « Quelles sont les conditions d'emploi des salariés à temps partiel ? », *Dares Analyses* n° 25, août 2020.

► 1. Évolution de la part de temps partiel et du sous-emploi selon le sexe



Lecture : en 2020, 27,4 % des femmes en emploi sont à temps partiel sur leur emploi principal, et 12,7 % sont en sous-emploi.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquêtes Emploi, séries longues sur le marché du travail.

► 2. Quotité et raison du temps partiel en 2020

en %

	Femmes	Hommes	Part des femmes
Quotité du temps partiel			
Inférieure à 50 %	21,9	29,1	70,2
50 % (mi-temps)	13,6	19,0	69,2
Comprise entre 50 % et 80 %	28,4	29,1	75,4
80 %	24,4	12,9	85,6
Supérieure à 80 %	11,7	10,0	78,6
Raison principale du temps partiel			
Impossibilité de travailler davantage avec son emploi actuel	36,8	38,8	76,3
Exercer une autre activité professionnelle	4,5	9,0	62,7
Suivre des études ou une formation	5,4	10,0	64,6
Compléter d'autres revenus	2,6	10,1	46,5
Raisons personnelles ou familiales	50,8	32,0	84,4
dont : s'occuper des enfants ou d'une personne dépendante	26,1	5,8	93,9
raisons de santé	8,1	9,9	73,6
Ensemble des personnes à temps partiel	100,0	100,0	75,6

Lecture : en 2020, parmi les femmes à temps partiel dans leur emploi principal, 21,9 % travaillent moins d'un mi-temps par semaine et 36,8 % déclarent comme raison principale du temps partiel qu'il leur est impossible de travailler davantage avec leur emploi actuel.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, à temps partiel dans leur emploi principal.

Source : Insee, enquête Emploi 2020.

► 3. Durée de travail dans l'emploi principal par sexe, statut d'emploi et catégorie socioprofessionnelle en 2019

	Durée annuelle effective (en heures)			Durée quotidienne habituelle (en heures)			Nombre de jours travaillés dans l'année		
	Femmes	Hommes	Écart (en %)	Femmes	Hommes	Écart (en %)	Femmes	Hommes	Écart (en %)
Salariés à temps complet	1 611	1 735	- 7,1	7,8	8,0	- 2,5	208	220	- 5,5
Cadres	1 732	1 888	- 8,2	8,4	8,8	- 4,5	207	217	- 4,6
Professions intermédiaires	1 549	1 698	- 8,8	7,8	7,9	- 1,3	202	220	- 8,3
Employés	1 607	1 692	- 5,0	7,7	8,0	- 3,8	212	219	- 3,2
Employés qualifiés	1 560	1 697	- 8,1	7,6	8,1	- 6,2	208	216	- 3,6
Employés non qualifiés	1 676	1 684	- 0,5	7,8	7,7	1,3	218	224	- 2,6
Ouvriers	1 578	1 678	- 6,0	7,4	7,6	- 2,6	216	223	- 3,1
Ouvriers qualifiés	1 565	1 687	- 7,2	7,5	7,7	- 2,6	211	221	- 4,3
Ouvriers non qualifiés	1 592	1 653	- 3,7	7,3	7,4	- 1,4	220	227	- 3,1
Salariés à temps partiel	996	986	1,0	6,0	5,8	3,4	176	181	- 2,5
Indépendants	1 890	2 315	- 18,4	7,7	9,0	- 14,4	243	258	- 5,7
Ensemble	1 467	1 762	- 16,7	7,4	8,0	- 7,5	201	222	- 9,4

Note : en raison du caractère exceptionnel de l'année 2020, les données 2019 sont ici présentées.

Lecture : en 2019, parmi les cadres à temps complet, la durée annuelle effective de travail des femmes est en moyenne de 1 732 heures, soit 8,2 % de moins que celle des hommes ; leur durée quotidienne habituelle de travail est en moyenne de 8,4 heures, soit 4,5 % de moins que les hommes. Elles ont travaillé en moyenne 207 jours, soit 10 jours de moins que les hommes.

Champ : France hors Mayotte, personnes vivant en logement ordinaire, en emploi.

Source : Insee, enquête Emploi 2019.